

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

(21919)

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 74 85

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZOUAUI MOUSTAFA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BOUZIANE Azeddine

Chirurgie Générale
Proctologie Cosmio Chirurgie Echographie
548, Bd. 2 Mars Hdaouia II, Ain Chak, Casab
Tél. : 0622 07 03 25

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11 / 03 / 2020

Nom et prénom du malade : SAGAT MILAWDA

Age : 43 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *maladie hep*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

Docteur Azeddine BOUZIANE

Spécialiste en Chirurgie Générale

Spécialiste en Chirurgie Digestive

Cœliochirurgie - Chirurgie de la Thyroïde

Proctologie - Echographie

الدكتور عز الدين بوزيان

اختصاصي في الجراحة العامة

اختصاصي في أمراض و جراحة الجهاز الهضمي

الجراحة بالمنظار الداخلي - جراحة الغدة الدرقية

جراحة المخرج - الفحص بالصدى

ORDONNANCE

11/03/2020

Casablanca, le

Mme Saqat Milouda

58,30

megasfon cp 160

1 comprimé, 3 fois par jour après repas



LOT 200001
EXP 10/2021
PPV 86.90 DH

P.P.V : 58 DH 30
U.T.A.V : 07.21
LOT : 4070



86,90

zoegas 20

1 gélule le matin avant (pendant 14)



carboxane cp

2 comprimés, 3 fois par jour

79,50

99,50

Dr. BOUZIANE Azeddine
Chirurgie Générale
Proctologie Cœlio Chirurgie - Echographie
548, Bd. 2 Mars Heddaouia II, Ain Chock - Casablanca - Tél. : 05 22 87 03 25

HARMAGIE DATTERI
TAZI MEDISYS
Casablanca - Tel.: 05 22 88 52 21

Lot : 190814
À consommer de préférence avant le : 12/2022
PPC : 79,50 DH

Carboxane

Boîte de 30 comprimés

548, Bd. 2 Mars Heddaouia II - Ain Chock - Casablanca - Tél. : 05 22 87 03 25

Urgences : Clinique Aïn Chock - Tél. : 05 22 21 21 88 / 05 22 50 13 50